



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux soins en orthophonie

Question écrite n° 7837

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accès aux soins en orthophonie. Les orthophonistes dénoncent une érosion de l'offre de soins dans les établissements de santé, du fait d'un manque d'attractivité des postes. Un tiers des postes sont actuellement vacants. Les patients, quelle que soit la gravité de leur situation, n'ont souvent plus accès aux soins pour des difficultés de langage ou de déglutition dans les établissements de santé. Le secteur libéral est alors sollicité mais ne peut pas répondre à cette demande nouvelle, étant déjà confronté à une forte demande de soins « de ville ». Dans ce contexte de surcharge de travail, la prévention n'est plus assurée et les étudiants ne trouvent plus de terrains de stages. Les orthophonistes souhaiteraient donc engager un dialogue avec le son ministère afin de dégager des solutions pour redonner de l'attractivité au métier d'orthophoniste en établissement de santé. Elle lui demande en conséquence les mesures que le Gouvernement entend prendre pour apporter des réponses aux orthophonistes et améliorer ainsi l'accès aux soins en orthophonie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7837

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3466

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)